

CONSULTATION

PROJET DE
PLATEFORME
SUR LE
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

2018



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

En mars 2018, la Fédération québécoise des municipalités a entrepris de consulter ses membres en vue de l'élection québécoise de 2018. Le but de cette consultation est de préparer une plateforme municipale regroupant les propositions de la FQM afin de les transmettre aux principaux partis politiques.

L'une des composantes de cette plateforme concerne le développement régional et l'économie. Afin d'être appuyée dans l'élaboration de propositions concernant ce volet, la FQM a mené un sondage auprès des élus municipaux, ainsi que des directeurs et professionnels des MRC et CLD du Québec. Le présent document constitue le fruit de cette consultation.

On ne le dira jamais assez, le développement régional est d'une importance capitale dans une dynamique d'occupation et de vitalité des territoires. En juin 2016, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, déclarait : **« les outils de développement doivent être le plus près du citoyen. Et les MRC, c'est le bon niveau. »** Dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'Occupation et la vitalité des territoires (2018-2022)*, le gouvernement ajoutait que **« c'est désormais du bas vers le haut que les décisions se prendront. Le gouvernement du Québec alignera ses actions sur les priorités établies par les régions, ce qui assurera des interventions beaucoup mieux adaptées aux besoins et à la réalité de celles-ci »**. Ces orientations politiques constituent des avancées intéressantes. Toutefois, beaucoup de chemin reste à faire pour que tous les ministères reconnaissent et respectent pleinement cette approche.

Une loi-cadre pour assurer la reconnaissance des MRC

1

Pour assurer un environnement stable aux MRC et leur service de développement économique, leur permettre de voir à long terme et de planifier leurs activités, une loi-cadre devrait être proposée à l'Assemblée nationale afin :

- de reconnaître formellement la responsabilité des MRC en matière de développement local et régional;
- que le gouvernement consulte formellement les représentants des MRC avant de modifier leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leur capacité d'action en matière de développement local et régional;
- que les ministères respectent les responsabilités des MRC lors de l'élaboration de politiques ou programmes;
- que les ministères négocient des ententes avec les MRC pour l'application de programmes sur leur territoire et prévoir que celles-ci soient d'une durée minimale de 5 ans;
- d'amener le gouvernement à assurer la cohérence de ses interventions en matière de développement local et régional; les impacts de toute nouvelle mesure qui pourrait concerner les responsabilités des MRC devraient être analysés dans une rubrique distincte de la partie publique des mémoires présentés au Conseil des ministres.

L'État et sa relation avec les régions

2

Pour favoriser le développement des régions et le maintien des populations, il faut une présence significative de l'État en région et une offre de services gouvernementaux à la hauteur des attentes des collectivités. Au cours des dernières années, le gouvernement a aboli les onze directions régionales du ministère de l'Éducation et a aussi aboli les 18 agences de santé et services sociaux. Afin de concrétiser le nouveau partenariat entre l'État et les gouvernements de proximité, il faut que les ministères aient des interlocuteurs présents sur le territoire.

- Cesser le transfert et la concentration des bureaux et des centres de décision gouvernementaux dans les grands centres urbains et les capitales régionales, notamment dans le secteur de la santé;
 - Assurer une présence significative des différents ministères en région;
 - Désigner formellement un ministre responsable des régions qui aura le mandat d'assurer la cohérence des interventions de l'État dans les différentes régions;
 - Relancer les travaux de la Table Québec-régions.
-

Secteurs de développement prioritaires pour les régions

3

L'économie des régions du Québec est constituée de multiples réalités dont il faut tenir compte dans toutes stratégies de développement. En revanche, certains secteurs offrent des perspectives pouvant avoir un impact positif plus généralisé sur les régions. En voici quelques-uns des plus importants.

1 Les énergies renouvelables

Elles représentent un potentiel de développement important pour les collectivités locales et une source de revenus non négligeable pour celles-ci. Le modèle de développement local présentant le milieu rural comme un producteur d'énergie doit être soutenu.

Nous proposons :

- que les projets collectifs des milieux locaux qu'ils soient de l'éolien, de la transformation de la biomasse forestière, de l'énergie solaire ou de toute autre forme d'énergie renouvelable soient priorités dans les prochains appels de projets énergétiques du Québec;
- que ces projets reçoivent un appui technique et financier bonifié de la part des gouvernements;
- que le réseau de bornes électriques soit étendu à l'ensemble du Québec le plus rapidement possible.

2 Les économies de la forêt

Elles sont aussi une source de diversification économique. Au-delà de l'industrie forestière qui doit être appuyée, une multitude d'entreprises qui transforment diverses ressources de la forêt créent des milliers d'emplois partout au Québec. Le Québec des régions propose :

- d'utiliser le Fonds vert pour accroître les travaux sylvicoles et ainsi combattre les changements climatiques en augmentant la capacité forestière;
- de prévoir un budget supplémentaire pour les entreprises qui contribuent à la diversification des économies locales par l'utilisation des diverses ressources de la forêt;
- de prévoir un financement supplémentaire pour les MRC qui soutiennent activement les entrepreneurs de la forêt, qui développent de nouveaux produits et qui ouvrent de nouveaux marchés.

3 Le bioalimentaire

Ce secteur est la base d'une économie forte et innovante pour plusieurs régions du Québec. La nouvelle Politique bioalimentaire 2018-2025 du gouvernement du Québec vient reconnaître, pour la première fois, le rôle central des plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans le développement et la protection de la zone agricole sur le territoire des MRC. Le financement pour leur mise en œuvre est clairement présent dans la Politique bioalimentaire du Québec.

Voici deux propositions qui permettraient de pérenniser concrètement cette vision :

- amender la *Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles* (LPTAA) afin d'y inscrire la reconnaissance officielle des PDZA dans le développement et la protection de la zone agricole sur le territoire des MRC;
 - revoir la LPTAA afin qu'elle soit administrée en concordance avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et permette ainsi de clarifier les rôles et compétences de tous les intervenants en zone agricole, dont la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
-

Soutien au virage numérique



L'accès à Internet haute vitesse partout sur le territoire est un objectif très important. Récemment, avec le dévoilement de la Stratégie numérique du Québec, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives appuyées par des budgets importants visant à permettre au Québec d'exploiter le plein potentiel du numérique. Cette stratégie comprend 7 orientations, dont une sur les villes et les territoires intelligents et une autre concernant l'économie. Afin que cette stratégie profite à toutes les régions, nous proposons :

- que le gouvernement du Québec s'associe aux MRC pour assurer l'accès à Internet haute vitesse pour l'ensemble des citoyens, en privilégiant le modèle de partenariat communautaire pour l'installation de la fibre optique;
.....
 - que le gouvernement favorise les projets communautaires afin de maximiser les retombées économiques au niveau local et de permettre aux municipalités de diversifier leurs sources de revenus;
.....
 - que le gouvernement accompagne les municipalités dans le virage numérique de leurs activités et de l'offre de services aux citoyens;
.....
 - que le gouvernement soutienne les initiatives de partage d'expertise et de technologies favorisant l'émergence d'applications concrètes pour les municipalités dans une vision d'accessibilité et de contrôle des coûts;
.....
 - que le gouvernement associe les services de développement des MRC dans la mise en place du programme de virage numérique pour la vente et le commerce en ligne auprès des commerces et entreprises en région.
-

Des outils pour permettre aux MRC de réaliser leur mandat

5

Les défis du développement sont importants et les MRC ont besoin d'outils pour les relever. Certains moyens sont déjà à leur disposition, mais d'autres mesures permettraient de consolider ce rôle fondamental. Nous proposons :

- que le gouvernement revoit à la hausse l'enveloppe du Fonds de développement des territoires lors du renouvellement du programme en 2019 et permette ainsi aux MRC d'investir davantage dans les mesures de développement de leur territoire;
 - que le gouvernement transforme en capital le prêt consenti à la MRC pour créer son Fonds local d'investissement (FLI) et que ce capital devrait être cédé à la MRC pour qu'il devienne réellement de l'argent du milieu;
 - que lorsque le gouvernement conclut des ententes sectorielles de développement pour réaliser des projets ou moduler l'application de programmes existants, ces ententes incluent les MRC comme parties prenantes pour assurer la cohésion des interventions, celles-ci étant responsables d'identifier la façon de les concrétiser sur le territoire;
 - que le gouvernement finance une campagne nationale de promotion et de notoriété entourant les services de développement des MRC afin que la population et que les entrepreneurs soient informés de leur existence et de leur utilité.
-



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS